se de M. Cyrille MAZURE, décédée à Rou-vier 1888 dans sa 41 année, administrée de l'Extrème Onction. — Les personnes n'auraient pas reçu de iettre de faire-ses de considérer le présent avis comme

Un obil solembel anniversaire sera celebre en l'eglise Kotre Dame. à Roubaix, le lund 5 mars 1888, à 9 heure precises, cour le repos de l'aime de Jàmie Sophie-Warie-Joseph DELFORTRIE, verve de M. Desire FOURNIER, decdece a Koubaix, le ler mars 1887, dans as soitanté-dixieme annee, a aministrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, p'auraient pas roce de lettre de faire-part, sont prices Me consideror le précest avis comment en tenant lieu. The state of the s

FAITS DIVERS

Les ballons captifs militaires. — On vient de construire à Paris, dans les ateliers de M. Yon, plusieurs ballons captifs destinés aux troupes in-tiennes qui opèrent en Abyssinie. Leur volume n'est que de 331 mètres cubes, et leur diamètre, de 8 mètres, tandis que les aeros-

leur diamètre, de 8 mètres, tandis que les aeros-tets construits jusqu'à présent pour l'armé avaient une capacité de 560 mètres cubes. Cette réduction dans les dimensions à l'avantage de rendre inutil

ans les dimensions à l'avantage de rendre inotile l'emploi d'une machine à vapeur pour mancavrer le càble qui retient le ballon. Quelques hommes suffisent à cette besogne et, en cas de besoin, on peut supprimer le cabestan.

Le comte Pecori Gerardi, directeur du service à l'est de la catella de la commandé en Angleterre un aérostat qui, maigre son faible volume de 180 mètres cabes peut emporter l'observateur à une hauteur de 500 mètres. Il est ait de baudruche très résistante. Le filet et le càble sont en soie et la nacelle ne pèse que deux ou trois kilogrammes. Un appereit telephonique met l'aéronaute en communication avec la terre, de sorte qu'une seute personne suffit pour observer les mouvements de l'ennemi et les transmettre aux officiers chargés de les recevoir.

Le comte Pecori Gérardi a adopté pour les signaux de nuit un petit ballon de 50 mètres cubes.

de les recevoir.

Le comte Pesori Gérardi a adopté pour les signaux de nuit un petit ballon de 50 mètres cubes. Des lampes électriques incandesceutes sont placées en dehers du ballon et munies de reflecteurs puissants. Cette disposition empéche les pertes de lumière qui ne manqueraient pas de se produire si les iampes étaient installées dans la nacelle. Une clef Morse permet d'etablir ou d'interrompre le courant électrique et une pompe spéciale sert à faire passer le gaz d'un ballon dans un autre.

Le gaz hydrogène est préparé à Naples, et envoyé à Massouan dans de legers tubes d'acier, dont chacun contient 4,000 litres à une pression de 125 atmosphères; ces tubes, mesurant 2 mètres de long. On 3d de diamètre et 0°013 d'épaisseur, peuvent supporter une pression de 220 atmosphères. Il seront transportes à dos de chameau dans le désert et à dos de mulet dans les montagnes. Le poids de ces tubes ne dépasse pas 30 kilogrammes, il est doac moindre que celui du zinc, de l'acide et de l'eau qu'exigerait la fabrication du gaz hydrogène sur les lieux d'opération.

Les Italiens comptent beaucoup sur les ballons, engins encore inconnus en Abyssinie, non seulement pour observer les mouvements des enemis et reconnaître la nature du terrait, nais aussi pour terroriser les indigénessen frappant leur imaginations par stitiers.

On raconte, dit le Petit Parision, quelques aventures ass z curiauses de gens « empoignes » au point d'être influences, dans leur existence, par

aventures assez curiouses de gens « empoignes » au point d'être influences, dans leur existence, par

au point d'être influences, dans leur existence, por une pièxe de theâtre: « C'est ainsi qu'on assure que Ponsard, lorsqu'il eut fait jouer la Bourse, reçut une lettre fort sin-goliè e, d'un des spectations de sa pièse qui lui uisant qu'il ailant renoncer aux specsiations de Particlares

disait qu'il ailait renouver aux speculations de l'egiotage.

En Augleterre, la représentation du Marcha-de de Londres amena une bezerte conversion. Un médecin, le docteur Bernewby, fut appelé près d'an jenne commis, travalle par la flèvre, qui finit par lui avouer que, après avoir fait une histon facheuse et défourne deux cents il vres confices à ses soins, il avait été si vivement frappe par une situation analogue à la settue dans ce dratas, qu'il desirait montre pour eviter la decouverte de sa honteuse action. Le medecin rèvela tout au père qui paya la somme dérobbe. L'affaire resta secrète. Le fils recouvra la santé et redevint un parfait homète homme. >

Robert Kox, un adeux anglais, jouait dins une pièce intitulee les Deux pages le rôie d'un forgeron; après la representation, un homme, aux mains noircies, au bon visage hâlé, viat le trouver dans sa loge.

dans sa loge.

- Eh bien! lui dit-il, vous a'avez plus dé
sormais à vous plaindre de chercher vannement de

Qu'est-ce donc, fit l'acteur interdit.

Oui, je vous engage à un schilling par jour; suis sur que je n'aurai pas à regretter de vous voir embauché.

je sous sûr que je n'aurai pas à regretter de vous avoir embauche.

Nox, comprenant enfin que cet homme, qui était maître forgeron, le prenaît réellement pour un compagnon de sou mêtier, se mit à rire, et raconts, depuis, qu'aucun succès ne l'avait flatté comme cette naïveié du brave forgeron.

Une aventure à peu près semblable arriva à l'acteur Prèville, qui, dans le rôled un soldat persécute par ses camprades, excita la pitiè d'un cuirasser qui se trouvait au parterre.

— Qu'ils recommencent donc à te tourmenter, s'ècria-t-il, et j'irais corriger ces chenapans!

Don imagine si la salle eclata de rire!

Par coulre, on peut rappeier l'histoire de cet étranger qui, entrant au tréatre de Marseille, un soivou une véritable émeute avait commencédans la salle, cà les soldats, requis, avaient, dans l'interieur du théâtre même, chargé la foule, crut naïvement qu'il s'agissait d'un scène préparée pour donner l'illusion et ne comprit qu'il s'était trompé en recevant un coup de baionnette dans la cuisse.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIM DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite Voir le Journal de Roubaix du 27 fevrier)

XVI

L'acte d'accusation Cependant l'inquiétude de la dame Kinck augmente au sujet des lettres qui, depuis quinze jours continuent à ne pas être de la main de son mari. Ne sachant pas écrire elle-même, elle fait écrire, par son second fils Emile, une lettre qu'elle se à l'hotel du Chemin de fer du Nord et où ses craintes sont exprimées

Troppmann la rassure par une lettre du

12 septembre: « N'ayez nulle crainte pour moi, car nos affaires vont bien; seulement, je suis tombé sur la main, et il y a des moments où il m'est presque impossible de prendre une plume, mais maintenant ça va mieux spère ne plus rien sentir dans deux ou trois jours. Prépare-toi à venir ris pour jeudi, mes affaires seront finies. Tu quitteras Roubaix à deux heures et je vous attendrai à la gare. Si mes affaires n'étaient pas finies, je vous enverrai une dépêche le matin, alors vous ne viendriez que vendredi, mais avec le même train, car je veux être tranquille quand vous serez une fois chez moi. Si vous avez envoyé la procuration dimanche Gustave viendra mardi soir. Préparez-vous et soyez contents, car aujourd'hui nous sommes riches. Je vous embrasse tous.

« JEAN KINCK. »

Cette lettre expédié, Troppmann va, en compagnie de son compatriote Aron, se divertir au bal de Saint-Cloud Ses parents se préoccupent de sa longue absence, il leur écrit à plusieurs reprises « que ses affaires marchent ; que, si elles réussis-sent, ils seront dans l'aisance. Un jour sent, ils seront dans l'aisance. > Un jour déposant seulement un paquet à l'hotel, et il prétexta un voyage à Londres, il se fait attend l'arrivée du dernier train.

adresser poste restante de sa famille, per-sonne des siens n'a jamais su à quel hôtel il était descendu. Mais Gustave attendait vainement la

procuration qu'il croyait devoir lui être envoyée directement, et que sa mère lui avait depuis plusieurs jours déjà, adressée

poste restante. Une dépêche, signée Jean Kinck, lui répond le 15 Septembre que la pièce est à Guebwiller. Troppmann écrit en même temps à Roubaix

« Chère femme, « Ecrivez donc à Gustave où vous nous avez envoyé la procuration. Il aura alors surement l'argent. Tenez-vous prêts à ve-nir à Paris. Aussitôt que Gustave sera chez moi je vous enverrai une dépèche, et vous viendrez le même jour. Je vous aurai écrit de venir maintenant, mais je ne veux pas que cette procuration se per-de; un jour plus longtemps ne fera rien, et je veux que nous soyons tous ensemble

« JEAN KINCK. »

Gustave se rend au bureau de poste. Le receveur consent à lui remettre l'enveloppe qui contient la procuration, mais cette pièce n'est qu'enregistrée. La dame Kinck a mal compris les instructions qu'elle a reçues et n'a pas fait légaliser la signature ; Gustave ne peut obtenir la remise des valeurs. Il se décide, malgré les recommandations qui lui ont été fai-tes, à partir pour Paris, et envoie le 16 septembre, de Guebwiller la dépêche sui-

« Jean Kinck, hôtel du Chemin de fer du Nord : J'arrive demain cinq heures vingt du matin. » Le calcul de Troppmann est encore une

fois trompé : Gustave va arriver en plein jour, mais le malheureux manque letrain; il n'arrive à Paris le 17 septembre qu'à neuf heures trente minutes du soir. Mal-gré ce retard de seize heures, Troppmann est là le reçoit, le conduit à l'hôtel, lui fait déposer son bagage, et lui fait écrire à sa mère ce billet, dont le texte et la forme attestent la précipitation avec laquelle il a été tracé.

« 17 septembre, je viens d'arriver à Pa-ris. Vous devez venir à Paris, partez de Roubaix dimanche soir à deux heures, et à Lille à quatre heures dix minutes, deuxième classe. Prendre tous les pa-

Les gens de l'hotel voient Troppmann et Gustave sortiret s'éloigner rapidement. L'accusé passe la nuit dehors. Le lende-main matin, il revient seul. Gustave ne reparaît plus.

Ici, Troppmann, interrogé par le juge d'instruction, invente une version auda-cieuse : Kinck père, qui n'avait pu se trouver à l'arrivée de Gustave, a rejoint au café son fils et son ami. Tous trois ont passé la soirée puis une partie de la nuit

à se promener. Troppmann s'est ensuite séparé de ses compagnons, et il ne sait où ils sont alles; mais il ne peut citer aucun témoin qui les ait vus ensemble. Un seul renseignement est recueilli sur ce qu'a fait Troppmann le 17 septembre, et ce renseignement acca-

On retrouve deux quincaillers, nommés Dufour et David, qui déclarent avoir, ce jour-là, entre neuf et dix heures du matin vendu à Troppmann, qui paraissait très pressé, une pelle de jardinage et une pe-

tite pioche appelée décintroir. L'accusé, confronté avec ces témoins et d'autres personnes qui ont assisté aux deux ventes, est obligé de reconnaître qu'il a fait cette acquisition, prétend n'avoir agi que sous les instructions de Kinck père, et avoir remis à celui-ci, sans s'inquièter de l'usage qui devait en être fait, les objets achetés par lui.

A ce point de la procédure, il était devenu certain que les instruments achetés par l'assassin lui avaient servi, dès le soir même, pour creuser la fosse du jeune homme qui, au dire de l'un de ses com-pagnons de route, arrivait gaiement à Pa-

Ici, d'ailleurs, se place une circonstance non moins grave à la charge de l'accusé. De même qu'on a trouvé en sa possession l'argent et les papiers de Jean Kinck, et chez l'horloger Durand, une montre et une chaine en or vendues par lui le 6 septembre et qui étaient celles de Kinck, de même on avait découvert que tout ce qu'avait apporté Gustave était tombé entre ses mains ; les lettres, un peigne renfer-me dans un étui, et, enfin, la montre et la chaine du fils Kinck ont été saisis, soit à l'hotel du Chemin de fer du Nord, soit sur la personne de Troppmann. L'accusé a prétendu que tous ces objets lui ont été

donnés. Le second assassinat est consommé. Le neurtrier n'a pu réussir à s'emparer de la somme de 5.500 francs tant convoitée. mais il lui reste à dépouiller la femme qui va venir et qui doit arriver munie des papiers de Kinck, des économies du ména ge et de l'argent provenant du chèque

envoyé à Roubaix le 5 septembre. Le lendemain 18, Troppmann écrit à sa famille que ses affaires vont bien, et qu'il pourra probablement retourner le lundi 20 à Cernay. »

La lettre de Gustave a produit l'effet attendu. La femme Kinck surmonte sa répugnance pour un voyage entrepris dans es conditions qui la préoccupent, malgré les fatigues de sa grossesse, et au moment où l'un de ses enfants venait d'être malade. Elle réunit ce qu'elle croit nécessaire aux affaires traitées par son mari, fait ra-pidement ses préparatifs de départ, et le 19, vers midi, ses voisins et ses parents la voient partir avec les enfants qui se ré-

iouissent A la gare de Lille, elle apprend qu'un train part avant celui qui lui a été indiqué elle y prend place, arrive à Paris plusieurs heures avant le moment convenu et se fait aussitôt indiquer l'hotel du Chemin de fer du Nord. Elle y demande Jean Kinck. On lui répond qu'il est sorti, et on l'engage à se reposer au bureau de l'hotel et à prendre un repas. Elle résiste à cette invitation, qui allait la sauver, disant qu'elle préfère retourner à la gare où son mari doit venir la chercher. Elle s'y rend, LE MASSACRE DU CHEMIN-VERT

Que faisait pendant ce temps l'accusé il n'a pu le dire. Mais l'instruction l'a montré préparant les instruments de son dernier crime. La petite pelle et le décintroir qu'il a abandonnés dans la plaine après avoir enterré le corps de Gustave, ne suffisent plus pour tuer six personnes et pour enfouir leurs cadavres. Troppmann achète, vers cinq heures du soir, chex un taillandier de la rue d'Allemague une pelle et une pioche d'une dimension plus forte, il les laisse chez le marchand jusqu'à huit heures. La nuit complètement close, il vient les

reprendre, monte sur l'impériale d'un om-nibus et descend aux Quatre-Chemins.

Interrogé sur ce fait, il est forcé d'en convenir. Mais ici revient sa réponse inva-riable : il n'a fait qu'obéir à Jean Kinck qui l'attendait au Chemin-Vert. A onze heures moins dix minutes, le cocher Bardot, qui stationnait devant la gare du Nord, voit monter dans sa voiture découverte la femme et les enfants, accompa gnés de l'accusé. Troppmann convient d'un prix qu'il paye d'avance pour aller jusqu'à la porte de Flandre. La voiture part; les voyageurs causent avec entrain et abandon et parlent du père de famille qu'on va rejoindre.

La femme Kinck se laisse sans défiance conduire à travers Paris qu'elle ne connait pas, et vers Pantin, où une des lettres qu'elle a reçues lui a fait croire que son mari vient d'acheter une maison.

Arrivé au point convenu, le conducteur reçoit l'ordre de poursuivre, moyennant un supplément de prix à l'heure, jusqu'aux Quatre-Chemins. Il s'égare en re Troppmann lui indique la voie à suivre. On atteint enfin un établissement i-olé, situé sur la route. L'accusé fait arrêter la voiture et descendre la mère et les deux plus jeunes enfants. Il les emmène en recommandant aux trois aînés de l'attendre, et prend un sentier qui conduit vers la

Vingt minutes s'écoulent ; pendant ce temps, le cocher cause avec les enfants et apprend d'eux qu'ils ont fait dans la journée un long voyage, qu'ils viennent pour la première fois à Paris, que l'homme en compagnie duquel ils se trouvent est pour eux comme un parent, qu'ils attendent leur père et que tous ensemble vont re-tourner à l'hôtel du Chemin de fer du

L'accusé revient seul, dit : « Mes enfants nous restons ici »; il paye la voitu-re et s'éloigne avec les trois jeunes garons. Il était alors environ minuit trois quarts. Le cocher retourne à Paris ; il n'a rien entendu du côté de la plaine. Un veilleur de l'établissement près duquel la voiture s'était arrêtée, a seulement distinau milieu du silence de la nuit, un oudeux faibles cris: Maman, Maman! qui ont aussitot cessé.

Cette ruit encore, comme celle qui a suivi l'assassinat de Gustave, Troppmann

l'a passée toute entière hors de l'hotel. Le lendemain matin, il rentre toujour seul, puis ressort précipitamment après avoir changé de vêtements, laissant des objets et des effets sur lesquels des taches sanglantes subsistent malgré les efforts laits pour les enlever.

Le soir, il était au Havre. AVEUX DE TROPPMANN

Telles étaient les révélations de la procédure, lorsqu'un dernier interrogatoire a mis Troppmann en demeure de faire de complets aveux. Une expertise venaitde démontrer sura-

bondamment que toutes pièces ou signa-tures attribuées à Jean Kinck étaient de la main de l'accusé. Troppmann n'en a pas moins maintenu son système, en y ajoutant de nouvelles inventions qu'il se rait trop long et superflu d'énumérer ici pour concilier avec les circonstances qui le démentaient.

C'est ainsi qu'obligé de reconnaître qu la procuration et le chêque de 500 francs adressés le 5 septembre à la femme Kinck avaient été envoyés de Lille et non de Paris, il en était arrivé à soutenir que Jean Kinck était allé jusqu'à Lille pour gner, et, au lieu de continuer jusqu'à Roupaix pour voir sa famille, était revenu le soir à Paris. C'est ainsi encore qu'il a prétendu que, pour le compromettre, Jean en signant les lettres et les autres pièces,

avait imité son écriture. L'instruction était terminée, l'insuccès des recherches faites dans les environs de Soultz et de Watteviller pour découvrir le cadavre de Jean Kinck; il manquait au faisceau de preuves qui éta-blissaient la culpabilité de Troppmann.

L'affaire allait être renvoyée devant la cour d'assises, lorsque, le 13 Novembre, comprenant que les accusations portées par lui contre ses deux premières victimes faisait qu'augmenter l'horreur de son forfait, et sentant d'ailleurs le besoin de prolonger encore les délais de la procédure, il a demandé à faire des aveux

Il était dit-il, seul coupable. Il avait attiré Jean Kinck dans les environs inhabités de Watwiller en lui faisant croire qu'il avait trouvé là un lieu propice pour la fabrication de la fansse monnaie

Au milieu des bois il avait tendu à son compagnon une bouteille de vin où il avait versé d'avance de l'acide prussique fabriqué par lui. Jean était tombé foudroyé. Il l'avait dépouillé et enterré dans la montagne. S'il avait pu toucher les 5,500 francs au bureau du Guebwiller, il serait immidiatement parti pour l'Amérique. Mais

l'homicide qu'il venait de commettre n'avait pas produit ce qu'il en attendait. Il avait organisé le voyage de Gustave et de la femme Kinck, afin de parvenir à un vol plus considérable : le meurtre de tous les enfants qui ne pouvaient quitter leur mère, en était, ajoute-t-il, la consé-quence forcée. Il avait tue Gustave d'un seul coup de couteau ; mais il avait frap-pé ensuite le cadavre pour le rendre mé-

connaissable. Quand à la mère et aux jeunes enfants, il décrivait la scène de leur mort, absolument comme les hommes de l'art avaient été amenés à les retracer au moyen des constatations médicales, Quelques coups rapidement portés, d'abord avec le couteau, puis avec la pioche, avaient suffi. Des foulards, qu'il avait invité deux des

servi à étouffer leurs cris. Il avait ensuite frappé les cadavres, comme celui de Gus-

tave peur les défigurer. Malgré quelques détails évidemment faux sur lesquels il cherchait à atténuer la portée de ses aveux, c'était enfin la vérité qui échappait.

LE HUITIÈME CALAVRE

On s'est livré, sur ces indications, à des recherches nouvelles dans le lieu où il disait avoir donné la mort à Jean Kinck et le 24 novembre, non loin de Watt-willer, sur le territoire de la commune d'Uffhôltz, au milieu de la forêt et au pied

des ruines du château de Herrenflug, le corps a été retrouvé sous la terre et les pierres que Troppmann avait amoncelées pour le cacher. La décomposition du cadavre était telle qu'il a été impossible de vérifier si la mort avait été donnée à l'aide d'une arme. L'analyse de ce oui restait des viscères a L'analyse de ce qui restait des viscères a produit des résultats chimiques desquels on doit conclure que Troppmann a dit vrai, en prétendant qu'il avait empoisonné Kinck.ll a,au surplus,été prouvé que l'ac-cusé savait préparer l'acide prussique et qu'il avait plusieurs fois parlé des effets ce poison.

Depuis et dans ces derniers jours, l'accusé a tenté de revenir sur ses aveux. Il cherche maintenant à faire croire qu'il a eu trois complices dans la préparation et l'exécution des attentats d'Uffholtz et de Pantin. Mais il suffit de lire la lettre où sont écrites ces prétendues révélations, pour être convaincu qu'elles ne sont qu'un grossier mensonge ; sous prétexte de ménager les inconnus auxquels il impute un rôle analogue à celui qu'il avait d'abord attribué à Gustave Kinck, il se borne à un écit de fantaisie où le plus invraisemblable concours de circonstances fait de trois individus, sur l'identité desquels il ne donne absolument aucune indication, les auteurs principaux de l'empoisonnement de Jean et de l'assassinat du reste de la fa-milie. Il reste démontré que Troppmann

seul a commis les huit assassinats.

Déjà les constatations de la science avaient établi, non seulement que, dans les circonstances où la femme Kinck et ses enfants avaient été successivement sur le lieu où ils ont péri, un seul homme avait pu leur donner la nort, mais qu'en égard à la similitude des blessures et à 'instantanéité de l'effet produit par les armes déployées il paraîtrait certain que la même main avait tout accompli. %

Les explications données le 13 Novembre par l'accusé ont pleinement confirmé cette appréciation ; mais les renseigne-ments groupés par la procédure eussent suffi pour donner sur ce point, à la justice une certitude entière.

Un pareil enchaînement de crimes longuement et patiemment organisés, à tra-vers des obstacles et des incidents imprévus et terminés à cent lieues de distance du pays où il a été commencé, n'a pu être l'œuvre que d'une imagination active et solitaire qui a suivi librement jusqu'au bout l'exécution d'un plan silencieusement

Troppmann, tel qu'on le connait désormais, était précisément l'homme qui pou-vait le concevoir, en garder le secret et l'accomplir. Depuis le jour où il a quitté Roubaix jusqu'au jour de son arrestation au Havre, il a constamment vécu isolé et agité. Si quelques camarades, à l'abri de tous soupçons, ont été vus accidentellement en sa compagnie, lui seul a toujours paru, soit avec Jean Kinck, soit avec Gus tave Kinck, soit avec les autres victimes C'est lui qui, ayant précédemment habité aux Quatre-Chemins, a pu seul songer à choisir la plaine où il pouvait exécuter

son dessein Les correspondances, les fausses écritures, l'achat et le transport des instru-ments, tout a été fait par lui. Lui seul devait profiter du meurtre et lui seul en a profité. Tout ce que l'instruction a clai-rement précisé comme ayant été importé de Roubaix par les divers membres de la famille Kinck, a été, sans exception, trouvé entre ses mains ou dans les lieux abandonnés par lui.

Il n'est plus permis de s'arrêter aux vains et derniers efforts qu'il fait pour retarder l'expiation à laquelle il ne peut se soustraire. La conscience publique, in-quiétée par le bruit qui s'est fait autour du nom de Troppmann et par ces éches, souvent infidèles d'une information scrupuleuse et prudemment conduite, doit apprendre enfin que justice sera complète-ment faite quand l'unique auteur d'un crime sans exemple aura subi la peine qui

CHEFS DE L'ACCUSATION

En conséquence, Jean-Baptiste Troppmann est accusé d'avoir : Premiérement. — En août 1869, dans

le département du Bas-Rhin, attenté à la vie de Jean Kinck, par des substances pouvant donner la mort plus ou moins promptement. Deuxièmement. — A la même époque

et au même lieu, soustrait frauduleuse-ment, au préjudice des héritiers de Jean Kinck, une somme d'argent, une montre et une chaîne et divers papiers.

Troisièmement. — En septembre 1869, à Pantin, volontairement donné la mort à Gustave Kinck, avec ces circonstances lo que ledit meurtre a été commis avec préméditation ; qu'il a eu pour objet de préparer, faciliter ou exécuter le vol ci-

Quatrièmement. - A la même époque et au même lieu, soustrait frauduleuse-ment, au préjudice des héritiers dudit Kinck, une somme d'argent, une montre et une chaîne et divers objets.

Cinquièmement, — A la même époque et au même lieu volontairement donné la mort à Hortense-Juliette-Josèphe Rousselle, femme Kinck, avec ces circonstances : que ledit meurtre a été commis avec préméditation ; 2º qu'il a précédé, accompagné ou suivi les meurtres ci-après spé cifiés, commis sur Emile-Louis-Henri, Joseph-Achille-Louis, Alfred-Louiset Marie-Hortense Kinck: 3º qu'il a eu pour objet do préparer, faciliter ou exécuter le vol

Sixiémement. — A la même époque et au même lieu, soustrait fraudule enfants à se mettre au cou, lui avaient | au préjudice des héritiers de ladite femme

Kinck, une somme d'argent, des papiers et divers objets.

Septièmement. — A la même époque et au niême lieu, volontairement donné la mort à Emile-Louis Kinck. avec ces circonstances: l' que le dit meurtre a été commis avec préméditation; 2º qu'il a précédé accompagné ou suivi les meur-tres commis sur la femme Kinck et sur Heari-Joseph, Achille Louis, Alfred-Louis et Marie-Hortense Kinck.

Huitièmement. — A la même époque et au même lieu, volontairement donné la mort à Henri-Joseph Kinck, avec ces circonstances: lo que ledit meurtre a été commis avec préméditation; 20 qu'il a précédé, accompagné ou suivi les meurtres commis sur la femme Kinck et sur Emile-Louis, Achille-Louis, Alfred-Louis, et Marie-Hortense Kinck.

Neuvièmement. — A la même époque et au même lieu, volontairement donné la mort à Achille-Louis Kinck, avec ces circ constances: 1° que le dit meurtre à été commis avec préméditation; 2° qu'il a piécédé, accompagné ou suivi les meurtres commis sur la femme Kinck et sur

Emile-Louis, Henri-Joseph, Alfred-Louis, et Marie-Hortense Kinck,
Dirièmer.ient. — A la même époque et au même lieu, volontairement donné la mort à Alfred-Louis Kinck, avec ces cirmort à Affred-Louis Ricks, avec les com-constances : l' que le meurtre a été com-mis avec préméditation ; 2º qu'il a précé-dé accompagné ou suivi les meurtres commis sur la femme Kinck et sur Emile-Louis, Henri-Joseph, Achille-Louis et Al-

fred-Louis Kinck.
Onzièmement. — A la même époque et au même lieu volontairement donné la mort à Marie-Hortense Kinck, avec ces circonstances : l° que le meurtre a été commis avec préméditation, qu'il a précédé, accompagné ou suivi les meurtres commis sur la femme Kinck et sur Emile Louis, Henri-Joseph, Achille-Louis et Alfred Louis Kinck. Douzièmement. — En 1869, commis le

crime de faux en écriture de commerce, en fabriquant ou en laissant fabriquer : 1. Un reçu daté de Guebwiller du 25 août 1869 de 5,500 fr., valeur en compte à verser par la caisse commerciale de Roubaix Delcroix, Vernier, Varley et Ce, et en y apposant ou faisant apposer la fausse si-gnature de Jean Kinck, lequel était commercant.

2º A la date du 4 septembre 1869, un reçu de 500 francs., valeur en compte à verser par ladite caisse commerciale, et en apposant ou faisant apposer la fausse signature de Jean Kinck, lequel était commercant :

3° A l'aide d'une formule imprimée, un pouvoir, en date à Paris, du l'septembre 1869, sensé donné par Jean Kinck pour le reglement d'affaires de son commerce à son fils Gustave, et en y apposant ou fai-sant apposer la fausse signature de Jean Kinck, lequel était commercant.

Treizièmement. — A la mème époque, fait usage des dites pièces fausses, sa-

chant qu'elles étaient fausses.

Crimes et délits connexes prévus par les art. 147, 148, 164, 301, 302, 304 et 401 du Code pénal.

(A suivre.)

PRUGRAMME DES SPECTALCES THEATRE DE ROUBAIX, situe rue Richard-Leour Diman he 4, à 6 h. 12. — Représentation extraordinal LE CCUR ET LA MAIN, pra-comique es 3 actes LE PETIT JACQ ES, drame grend speciacle en 5 ac et 9 tableaux — La petite Louis: De.ch.mps rempire role du Petit Jacques.

GRAND-THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 4 mars Representation de Mme Marie Favart. — GABRIELLE comédie en 5 actes. — LA JOIE FAIT PEUR, comédie en

BIBLIOGRAPHIE

Le Droit pour tous, par P, D HUBBET, ancien principal cierc d'avoué. – Nul n'est censé ignorer la loi, c'est là un principe d'une application constante, et, pourtant, combien peu la connaissent et que désagréments sans numbre cause cette ignorance ! Ou se trou e fort souvent arrêté par une difficulté soit en matière civile soit en matière civile soit en matière commerciale, faute de savoir de quelle façon la résoudra le code à la main.

la main.

S'initier complètement au droif, sans en avoir fait une étude spéciale, serait d'une impossibilité matérielle et nécessiterait des dépenses de bibliothèques dont les hommes spéciaux connaissent l'importance. Mais ce qu'on ne peut ignorer, ce sont les articles fondsmentaux de nos lois et leur applieation dans la pratique ordinaire des affaires et pour cela it faut que nos codes soient vulgarieses, que leurs dispositions soient mises à la portée de teus, pour que tous puissent en tirer factiement et promptement partit.

Ce programme nous semble avoir été réalise, dans le manuel pratique, que M. P. d'Hubert ja fait paraître en ce moment.

Le Droit pour Tous n'est pas destine aux savants mais bien piutôt aux hommes d'affaires, aux comm reans et au public en genéral. L'auteur a résume les principes de la législation usuelle et il a condensé sous une forme claire les notions juridiques qu'il est indispensable de connsitre en les complétant par la formule des actes les pius usuels.

Les matières traitées dans cet ouvrage en sept parties: l' Droit chuff se principent fait public.

Le Droit pour tous formers un volume de 6 à 700 pages publie en fascicules dont le premiera déja para. Le prix de l'ouvrage pour les souscripteurs est de 6fr.; ilsuffira d'adresser cette somme en un maudat sur la posse à M. P. d'Hubert, l'2 boulevard Beaumarchais à Paris pour recevoir france les fascicules au fur et à mesure de leur impression.

Nous avons la cenviction que cet ouvrage sera favorablement accueilli dans notre centre industriel et commerçan'. n. tier complètement au droit, sans en avoir fait

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La santé du Kronprinz Paris, 4 mars.— Le Matin dit que la Victoria a adresé hier à Londres une dépêche ras-surante sur la santé du Kronprinz; mais la prin-cesse se fait des illusions.

Un diner chez M. Le Royer Paris, 4 mars. - Un diner a eu lieu hier chez

M. Le Royer en l'honneur desnouveaux sénateurs. Une brillante réception à suivi. Le général Boulanger à Paris Paris, 4 mars. — Le Figaro maintient que le général Bou anger est venu à Paris et a remis au général Logeret, ministre de la guerre une lettre désavouant énergiquement tout projet de candi-

Le général Logerot publiera cette lettre au mo ment qu'il jugera opportun. La question bulgare

Paris, 4 mars. — Suivantune dépèche de Vienne au Journal des Débats l'empereur Guillaume à écrit à François Joseph pour lui exprimer son dé-sir de voir l'Autriche s'entendre avec la Russie au

suiet de la question bulgare. Nouveaux douzièmes provisoires Paris, 4 mars. — Le Soleil prétend que le gou-vernement prévoyant que la loi. des finances ne sera pas voiée en temps utile, prèpare un projet alfouant de nouveaux douzièmes provisoires.

E MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Carette-Duburcq 87, rue d'Italie, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

ENTREPRISE

Réparations en tous genres TRAVAUX FAITS AVEC SO NS ET RAPIDEMENT Pavages, Carrelages, Sables

CIMENTS, GRAVIERS pour jardins, etc. L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Société Mutuelle de Reconstitution des Capitars 3, Rue Louis-le-Grand, 3 — PARIS

BONS D'ÉPARGNE

Emis à 250 Francs doursement à 1000 fr. garanti par des Obligat Lots du Crédit Foncier de Fra DURÉE 75 ANS - 4 TIRAGES PAR AN

Les Souscriptions seront reçues à partir du 24 février 1888

Le prix de 250 francs sera payable de la manière suivante :

50 francs en souscrivant.
25 francs du 1er au 10 de chaque mois jusqu'à complète libération. Les libérations totales seront admises à toute poque; les tières entièrement libérés participeront vuls qui tingas.

Le premier Tirage aura lieu le 1er Avril 1888

Les versements sont recus au siège de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, et chez les Agents t Correspondants de la Société.

La somme nécessaire au remboursement de tous les bons à foit francs et les inierets scront employès en Obligations à lots du Ordáts Foncier de France de France de l'Ambre de l'

sen a Administratol. s Prospectus, Bulletins de Souscriptic nscignements, etc., sont adressés s nande affranchie envoyée au Siè iai ou aux Agents de la Société.

36, ruedel'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE IETRAVAUX PUBLICS & PARTICULIEBS

Spécialement: Pil Pavages, Sables et Graviers

Terrassements pour nivellements avec grand matériel FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERREES Couverture, Zingue rie et Plomberie Réparations. Grande célérité

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATERIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE REGULIÈR FOURNISSURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, JESS, ETC.)

Fillatures, NT.)

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, mine, coton et soie. Construction de mécaniques artures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour fliatures. Vente de printes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — Debrie, Leman et Moise Broux, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing.

Fourcoing.

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, rements six et douze boites. Pièces détachées, niques armures, montages de jacquards. Ib: Honoré, rue Bernard, 19, Roubaix.

Honoré, rue Bernard, 19, Roudanx.

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix
usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de pei
gnes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages e
fliatures, breveté pour temples, griss à curdir, van
toirs rectomètres, rots extensibles, t-mples et grils i
ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage i
fraen.

A la Couronne d'Immortelles. - Couteau-Alard, 265, Grande-Rue, Roubaix, - Occasions Croix et portes-couronnes depui- 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funêraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande.

Se rend à domicile avec choix sur ucunature.

Deschamps Frèères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix.—
Construction de métiers à tisser en tous genres, specialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages.

500 Edouard Defretin, tourneur en bois, 15, rue

Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabri que spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 80 010 d'économie. Corroierie. Mickon Freres, rue St-André, et9, Roubaix. — Spécialité de courroise doubles et9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, col-lées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières for. 504

Tanneris, corroierie, fabrique de taquets, Ckement Duplre, Roubaix, rue Perrot, 27, usina vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brêvetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, foucts de chass, lanières. Spécialité de resorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer peur cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, Charles Dassouville, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

Dassonville, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La manison Duthoût et Lefebyre, rue du Luxembourg, offre a MM, les Industriels, des Hulles Minérales russes à graisser, provenant uce meilleures fabriques de Bakou, à des priz très réduits. Livraisons faites en fits d'origine.

Commerce de vieux méteux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. Delphin Delcouré, 91, rue Voltare, derrière l'établissement du gaz, Roubaix.—Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulles, péces détachées, méters et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments.

Le directeur-gerant : ALFRED RESOUX Imp. ALFRED RESOUX, rue Neuve, 17 Roubaix